

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA LUTTE CONTRE  
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

# **Fonds d'électrification et de changements climatiques – États financiers de l'exercice financier clos le 31 mars 2021**

Demande de renseignements :

<http://environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp>

Pour consulter le document :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/index.htm>

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISBN : 978-2-550-92777-8 (PDF)

ISBN : 978-2-550-92776-1 (imprimé)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec, 2022

# TABLE DES MATIÈRES

<u>Rapport de la direction.....</u>	<u>4</u>
<u>Rapport de l'auditeur indépendant.....</u>	<u>5</u>
<u>État des résultats et de l'excédent cumulé .....</u>	<u>7</u>
<u>État de la situation financière .....</u>	<u>8</u>
<u>État de la variation des actifs financiers nets .....</u>	<u>9</u>
<u>État des flux de trésorerie .....</u>	<u>10</u>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. <u>Statut constitutif et nature des activités .....</u>	<u>11</u>
2. <u>Principales méthodes comptables .....</u>	<u>11</u>
3. <u>Opération de restructuration.....</u>	<u>15</u>
4. <u>Intérêts et revenus de placements .....</u>	<u>16</u>
5. <u>Subventions octroyées.....</u>	<u>17</u>
6. <u>Trésorerie et équivalents de trésorerie .....</u>	<u>17</u>
7. <u>Placements de portefeuille .....</u>	<u>18</u>
8. <u>Débiteurs.....</u>	<u>18</u>
9. <u>Immobilisations corporelles .....</u>	<u>19</u>
10. <u>Obligations et droits contractuels.....</u>	<u>21</u>
11. <u>Passif éventuel .....</u>	<u>23</u>
12. <u>Opérations entre apparentés.....</u>	<u>23</u>
13. <u>Chiffres comparatifs.....</u>	<u>23</u>

## Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds d'électrification et de changements climatiques (le « Fonds ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le sous-ministre pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le sous-ministre,



Marc Croteau

Québec, le 21 juillet 2022

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

À l'Assemblée nationale

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds d'électrification et de changements climatiques (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### **Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### **Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

## **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Daniel Martel, CPA auditeur  
Directeur principal d'audit par intérim

Québec, le 21 juillet 2022

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ**  
de l'exercice clos le 31 mars 2021  
(en milliers de dollars)

	2021	2021	2020
	Budget	Réel	Réel
<b>REVENUS</b>			
Droits et permis			
Marché du carbone	918 796	<b>636 123</b>	996 745
Redevances – Matières résiduelles	123 024	<b>83 742</b>	133 731
Redevances – Eau	3 000	<b>1 830</b>	3 033
	<u>1 044 820</u>	<u><b>721 695</b></u>	<u>1 133 509</u>
Contributions – Gouvernement du Canada	104 773	<b>45 461</b>	50 747
Intérêts et revenus de placements (note 4)	28 230	<b>5 355</b>	29 444
Autres revenus		-	48
<b>Total des revenus</b>	<u>1 177 823</u>	<u><b>772 511</b></u>	<u>1 213 748</u>
<b>CHARGES</b>			
Subventions octroyées (note 5)	1 063 902	<b>742 212</b>	740 682
Frais de gestion liés à la réalisation des activités	72 419	<b>44 929</b>	53 814
Frais de gestion liés à l'administration	1 867	<b>2 103</b>	2 539
Créances douteuses	-	<b>389</b>	992
Amortissement des immobilisations corporelles	614	<b>470</b>	671
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		-	5
Remboursement d'un revenu perçu en trop		<b>1 094</b>	-
Opération de restructuration (note 3)		<b>290 620</b>	-
<b>Total des charges</b>	<u>1 138 802</u>	<u><b>1 081 817</b></u>	<u>798 703</u>
<b>(DÉFICIT)/EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	<u>39 021</u>	<u><b>(309 306)</b></u>	<u>415 045</u>
<b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	1 609 363	<b>1 699 616</b>	1 284 571
<b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>1 648 384</u>	<u><b>1 390 310</b></u>	<u>1 699 616</u>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES****ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

au 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

	2021	2020
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	1 345 350	1 578 304
Placements de portefeuille (note 7)	306 534	300 309
Débiteurs (note 8)	87 545	28 902
Transferts à recevoir du gouvernement du Canada	89 917	88 763
	<b>1 829 346</b>	1 996 278
<b>PASSIFS</b>		
Frais de gestion et charges à payer	28 200	20 951
Subventions à payer	347 480	279 512
Sommes à verser au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	66 659	-
	<b>442 339</b>	300 463
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>1 387 007</b>	1 695 815
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles (note 9)	3 303	3 801
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>	<b>1 390 310</b>	1 699 616

**OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (note 10)****PASSIF ÉVENTUEL (note 11)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Marc Croteau

Sous-ministre de l'Environnement et de la  
Lutte contre les changements climatiques



**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
**ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS**  
de l'exercice clos le 31 mars 2021  
(en milliers de dollars)

	2021	<b>2021</b>	2020
	Budget	Réal	Réal
<b>(DÉFICIT)/EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	39 021	<b>(309 306)</b>	415 045
<b>Variations dues aux immobilisations corporelles</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 292)	<b>(1 545)</b>	(697)
Dispositions d'immobilisations corporelles	-	-	5
Transferts d'immobilisations corporelles	-	<b>1 573</b>	-
Amortissement des immobilisations corporelles	614	<b>470</b>	671
	(2 678)	<b>498</b>	(21)
<b>(DIMINUTION)/AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	36 343	<b>(308 808)</b>	415 024
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT</b>	1 604 651	<b>1 695 815</b>	1 280 791
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN</b>	1 640 994	<b>1 387 007</b>	1 695 815

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**de l'exercice clos le 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

	2021	2020
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
(Déficit)/Excédent de l'exercice	<b>(309 306)</b>	415 045
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Opération de restructuration	<b>(79 498)</b>	-
Amortissement des primes/escomptes sur placements	<b>(465)</b>	(605)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	<b>470</b>	671
Pertes sur disposition d'immobilisations corporelles	<b>-</b>	5
	<b>(388 799)</b>	415 116
Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	<b>(72 853)</b>	(150)
Transferts à recevoir du gouvernement du Canada	<b>(23 670)</b>	(41 638)
Frais de gestion et charges à payer	<b>7 639</b>	11 604
Subventions à payer	<b>184 854</b>	(23 808)
Sommes à verser au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	<b>66 659</b>	-
	<b>162 629</b>	(53 992)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>(226 170)</b>	361 124
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENTS</b>		
Placements effectués	<b>(1 581 811)</b>	(1 829 365)
Produits de disposition de placements	<b>1 576 051</b>	1 882 336
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de placements</b>	<b>(5 760)</b>	52 971
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<b>(1 024)</b>	(669)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(1 024)</b>	(669)
<b>(DIMINUTION)/AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(232 954)</b>	413 426
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>1 578 304</b>	1 164 878
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>1 345 350</b>	1 578 304
<b>LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT:</b>		
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	<b>74 733</b>	38 232
Équivalents de trésorerie	<b>1 270 617</b>	1 540 072
	<b>1 345 350</b>	1 578 304
Informations supplémentaires :		
Intérêts reçus	<b>1 481</b>	10 214

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

# FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

---

### 1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds d'électrification et de changements climatiques (le « Fonds ») a été constitué en 2006 sous le nom de « Fonds vert » en vertu de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (RLRQ, chapitre M-30.001). Il relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et est affecté au financement de mesures ou de programmes que le ministre peut réaliser dans le cadre de ses fonctions et de dispositions prévues à la section II.1 de sa loi constitutive. Dans la réalisation de sa mission, le Fonds travaille en partenariat avec plusieurs ministères et organismes.

Le 22 octobre 2020, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a sanctionné la loi 44, la *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification* (RLRQ, 2020, chapitre 19). Cette loi est venue modifier les règles régissant le Fonds et le renommer « Fonds d'électrification et de changements climatiques ».

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Référentiel comptable

Les états financiers du Fonds sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour créances douteuses et les revenus provenant du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

## FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ceux-ci sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

#### Droits et permis

Les revenus provenant de droits et de permis résultent d'opérations avec contrepartie pour lesquelles le Fonds accorde à un tiers, en échange de liquidités, un droit d'utilisation ou un permis d'exploitation ou lui délivre un certificat.

Les revenus de droits et permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles et se divisent en trois catégories :

- A- Marché du carbone : les revenus générés par le marché du carbone proviennent de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre* (RLRQ, chapitre Q-2, r.46.1);
- B- Revenus provenant du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (RLRQ, chapitre Q-2, r.43);
- C- Revenus provenant du *Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau* (RLRQ, chapitre Q-2, r.42.1).

#### Contributions

Les revenus provenant des contributions du gouvernement du Canada sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où les contributions sont autorisées et que les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les contributions sont présentées en contributions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de contributions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

#### Intérêts et revenus de placements

Les revenus d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et sur les débiteurs, ainsi que les revenus de placements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

## FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

#### Subventions octroyées

Les subventions octroyées sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé par le Fonds et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

### ACTIFS FINANCIERS

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie, évalués au coût, sont constitués de l'avance au Fonds général du Fonds consolidé du revenu et des placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements ont en général une échéance inférieure ou égale à 90 jours suivant la date d'acquisition et sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins de placements.

#### Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût. Les escomptes et les primes sont capitalisés contre le coût des placements. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'échéance de chaque titre.

À chaque date des états financiers, le Fonds évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des placements de portefeuille. Dans le cas où une telle indication existe, le Fonds doit évaluer si le placement visé a subi une moins-value durable et, le cas échéant, réduire la valeur comptable du placement afin de tenir compte de cette moins-value. La réduction de valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise.

### ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers du Fonds sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

## FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Catégorie	Durée
Bâtiment	40 ans
Aménagement	10 ans
Matériel et équipement	10 ans
Équipements informatiques et bureautiques	3 ans
Développement informatique	10 ans
Réseaux complexes	40 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles ne soient mises en service.

Les immobilisations corporelles acquises d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisées à la valeur comptable et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile alors que les immobilisations corporelles acquises d'une entité externe au périmètre comptable par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

### OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

## FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

### 3. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION

La sanction de la *Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification* (LQ 2020, chapitre 19) a entraîné le transfert des activités de redevances pour l'eau et des matières résiduelles du Fonds au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État (FPEDHÉ), deux entités sous contrôle commun du gouvernement, le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

L'effet net de l'opération de restructuration, constaté à l'état des résultats au poste « Opération de restructuration », est de 290 620 milliers de dollars. Des obligations contractuelles d'un montant de 192 877 milliers de dollars et des droits contractuels d'un montant de 364 994 milliers de dollars ont été transférées au FPEDHÉ. Aucun actif éventuel et aucun passif éventuel n'a été transféré. Aucune compensation n'a été versée ou reçue par le Fonds et aucun coût n'a été engagé pour la restructuration.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2020, la valeur comptable nette respective des actifs et des passifs transférés était la suivante :

	<b>Transféré au FPEDHÉ</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	370 118
Débiteurs	14 210
Transfert à recevoir du gouvernement du Canada	22 516
	<u>406 844</u>
<b>PASSIFS</b>	
Frais de gestion et charges à payer	911
Subvention à payer	116 886
	<u>117 797</u>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	289 047
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>	
Immobilisations corporelles	1 573
<b>EXCÉDENT CUMULÉ</b>	<u><u>290 620</u></u>

## FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

#### 3. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION (suite)

Les activités transférées avaient généré, au moment de la restructuration le 31 octobre 2020, les revenus et les charges suivants :

	Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre 2020
<b>REVENUS</b>	
Droits et permis	
Redevances – Matières résiduelles	83 742
Redevances – Eau	1 830
Contributions – Gouvernement du Canada	4 478
Intérêts et revenus de placements	399
	<u>90 449</u>
<b>CHARGES</b>	
Subventions octroyées	58 253
Frais de gestion liés à la réalisation des activités	2 949
Frais de gestion liés à l'administration	301
Amortissement des immobilisations corporelles	123
	<u>61 626</u>
<b>EXCÉDENT DE LA PÉRIODE</b>	<u><u>28 823</u></u>

De plus, la loi transfère du FPEDHÉ au Fonds les montants provenant de l'imposition de sanctions administratives pécuniaires et le montant des amendes versées par les personnes ayant commis une infraction en vertu du *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 15), du *Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17) ou du *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 46.1). Aucun transfert d'actifs et de passifs n'a eu lieu au 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour ces activités.

#### 4. INTÉRÊTS ET REVENUS DE PLACEMENTS

	2021	2020
Revenus d'intérêts – Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>3 526</u>	16 740
Revenus d'intérêts – Débiteurs	376	963
Revenus de placements de portefeuille	<u>1 453</u>	11 741
	<u>5 355</u>	<u>29 444</u>



**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

**5. SUBVENTIONS OCTROYÉES**

	2021	2020
Subventions pour support aux activités autres qu'en capital	583 157	582 921
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	159 033	157 751
Subventions pour le fonctionnement et approvisionnements en biens et services	22	10
	<u>742 212</u>	<u>740 682</u>

**6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

	2021	2020
Avance au Fonds général du fonds consolidé du revenu, taux d'intérêt de 0,25 % (0,25 % au 31 mars 2020)	74 733	38 232
Placements		
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,16 %, échéant le 15 avril 2021	309 678	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,13 %, échéant le 27 avril 2021	279 346	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,15 %, échéant le 17 mai 2021	192 708	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,13 %, échéant le 28 mai 2021	250 220	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,14 %, échéant le 23 juin 2021	238 665	-
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,25 %, échu le 1 <sup>er</sup> avril 2020	-	259 117
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,25 %, échu le 1 <sup>er</sup> avril 2020	-	5 072
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,25 %, échu le 1 <sup>er</sup> avril 2020	-	806 814
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,70 %, échu le 29 mai 2020	-	469 069
	<u>1 270 617</u>	<u>1 540 072</u>
	<u>1 345 350</u>	<u>1 578 304</u>

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES****NOTES COMPLÉMENTAIRES**

au 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

**7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Billet à terme, taux d'intérêt de 0,16 %, échéant le 14 juin 2021	<b>306 534</b>	-
Obligation du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,72 %, échue le 10 juin 2020 (Changements climatiques)	-	300 309
	<u><b>306 534</b></u>	<u>300 309</u>

La juste valeur des placements au 31 mars 2021 est de 306 552 milliers de dollars et de 300 522 milliers de dollars au 31 mars 2020.

**8. DÉBITEURS**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Redevances exigibles sur les changements climatiques	<b>12 929</b>	12 593
Redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles	-	26 291
Redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau	-	1 603
Intérêts sur placements et trésorerie et équivalents de trésorerie	<b>31</b>	407
Sommes à recevoir du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'état	<b>87 026</b>	-
Autres	<b>47</b>	112
	<u><b>100 033</b></u>	<u>41 006</u>
Moins : Provision pour créances douteuses	<u><b>(12 488)</b></u>	<u>(12 104)</u>
	<u><b>87 545</b></u>	<u>28 902</u>

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**au 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

**9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Bâtiment	Aménagement	Matériel et équipement <sup>1</sup>	Équipements informatiques et bureautiques	Réseaux complexes	Développement informatique <sup>2</sup>	2021
<b>Coût</b>							
Solde au début	151	874	1 473	18	130	6 783	<b>9 429</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	-	1 267	17	-	261	<b>1 545</b>
Reclassement de catégorie	(151)	151	25	-	(25)	-	-
Opération de restructuration	-	-	-	-	-	(3 345)	<b>(3 345)</b>
<b>Solde à la fin</b>	<b>-</b>	<b>1 025</b>	<b>2 765</b>	<b>35</b>	<b>105</b>	<b>3 699</b>	<b>7 629</b>
<b>Amortissement cumulé</b>							
Solde au début	11	637	367	13	-	4 600	<b>5 628</b>
Amortissement d'immobilisations corporelles	-	95	176	4	4	191	<b>470</b>
Reclassement de catégorie	(11)	11	-	-	-	-	-
Opération de restructuration	-	-	-	-	-	(1 772)	<b>(1 772)</b>
<b>Solde à la fin</b>	<b>-</b>	<b>743</b>	<b>543</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>3 019</b>	<b>4 326</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>-</b>	<b>282</b>	<b>2 222</b>	<b>18</b>	<b>101</b>	<b>680</b>	<b>3 303</b>

Au 31 mars 2021, le poste Frais de gestion et charges à payer comprenait un montant dû de 553 milliers de dollars relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

<sup>1</sup> La catégorie « Matériel et équipement » contient du matériel et équipement en cours représentant un montant de 1 milliard de dollars. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations en cours.

<sup>2</sup> La catégorie « Développement informatique » contient des développements informatiques en cours représentant un montant de 411 milliers de dollars. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations en cours.

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**au 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

**9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)**

	Bâtiment	Aménagement	Matériel et équipement <sup>3</sup>	Équipements informatiques et bureautiques	Réseaux complexes <sup>4</sup>	Développement informatique	2020
<b>Coût</b>							
Solde au début	151	874	1 072	11	-	6 632	<b>8 740</b>
Acquisitions d'immobilisation corporelles	-	-	401	7	130	159	<b>697</b>
Disposition d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	(8)	<b>(8)</b>
<b>Solde à la fin</b>	<b>151</b>	<b>874</b>	<b>1 473</b>	<b>18</b>	<b>130</b>	<b>6 783</b>	<b>9 429</b>
<b>Amortissement cumulé</b>							
Solde au début	3	550	255	8	-	4 144	<b>4 960</b>
Amortissement d'immobilisations corporelles	8	87	112	5	-	459	<b>671</b>
Disposition d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	(3)	<b>(3)</b>
<b>Solde à la fin</b>	<b>11</b>	<b>637</b>	<b>367</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>4 600</b>	<b>5 628</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>140</b>	<b>237</b>	<b>1 106</b>	<b>5</b>	<b>130</b>	<b>2 183</b>	<b>3 801</b>

Au 31 mars 2020, le poste Frais de gestion et charges à payer comprenait un montant dû de 32 milliers de dollars relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

<sup>3</sup> La catégorie « Matériel et équipement » contient du matériel et équipement en cours représentant un montant de 65 milliers de dollars. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations en cours.

<sup>4</sup> La catégorie « Réseaux complexes » contient des réseaux complexes en cours représentant un montant de 130 milliers de dollars. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations en cours.

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**au 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

**10. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS**

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

Le Fonds s'est engagé à verser des sommes en vertu de différentes ententes. Ces ententes qui s'échelonnent jusqu'en 2028, selon les versements décrits ci-dessous, favoriseront la réalisation de diverses mesures s'inscrivant dans le cadre des activités du Fonds.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et plus	Total
<u>Obligations contractuelles avec des parties apparentées</u>							
Transferts							
Ententes autres qu'en capital	7 167	576	62	-	-	-	<b>7 805</b>
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	22 745	18 273	10 494	5 337	5 166	742	<b>62 757</b>
Fonctionnement							
Approvisionnements en biens et services	1 104	335	283	-	-	-	<b>1 722</b>
<b>Sous-total</b>	<b>31 016</b>	<b>19 184</b>	<b>10 839</b>	<b>5 337</b>	<b>5 166</b>	<b>742</b>	<b>72 284</b>
<u>Obligations contractuelles avec des parties non apparentées</u>							
Transferts							
Ententes autres qu'en capital	49 308	28 551	10 398	3 127	69	500	<b>91 953</b>
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations corporelles des bénéficiaires	113 296	53 123	25 120	13 730	8 329	-	<b>213 598</b>
Fonctionnement							
Approvisionnements en biens et services	1 790	1 094	1 498	692	-	-	<b>5 074</b>
<b>Sous-total</b>	<b>164 394</b>	<b>82 768</b>	<b>37 016</b>	<b>17 549</b>	<b>8 398</b>	<b>500</b>	<b>310 625</b>
<b>Total</b>	<b>195 410</b>	<b>101 952</b>	<b>47 855</b>	<b>22 886</b>	<b>13 564</b>	<b>1 242</b>	<b>382 909</b>

Au 31 mars 2020, le montant total des obligations contractuelles était de 431 310 milliers de dollars.

**FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**au 31 mars 2021**  
**(en milliers de dollars)**

**10. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (suite)**

**DROITS CONTRACTUELS**

Le Fonds a conclu différentes ententes en vertu desquelles il recevra des sommes de la part du gouvernement du Canada. Ces ententes qui s'échelonnent jusqu'en 2028, selon des versements décrits ci-dessous, favoriseront la réalisation de diverses mesures s'inscrivant dans le cadre des activités du Fonds.

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027 et plus</b>	<b>Total</b>
<u>Droits contractuels avec des parties non apparentées</u>							
Transferts							
Remboursement du coût des immobilisations corporelles liées aux obligations contractuelles	36 625	19 231	8 630	-	-	-	<b>64 486</b>
Remboursement du coût des immobilisations corporelles non liées aux obligations contractuelles	38 733	37 359	41 877	32 612	42 702	102 379	<b>295 662</b>
<b>Total</b>	<b>75 358</b>	<b>56 590</b>	<b>50 507</b>	<b>32 612</b>	<b>42 702</b>	<b>102 379</b>	<b>360 148</b>

Au 31 mars 2020, le montant total des droits contractuels était de 844 008 milliers de dollars.

## FONDS D'ÉLECTRIFICATION ET DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

---

#### 11. PASSIF ÉVENTUEL

Le Fonds est visé par une réclamation en dommages de 3 064,5 milliers de dollars. Selon l'évaluation juridique de la situation, l'issue future de cette réclamation est indéterminable à la date de signature des états financiers. Aucune provision n'a été constatée.

#### 12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés du ministre, du sous-ministre et du directeur du cabinet. Aucune transaction n'a été conclue entre le Fonds et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquels ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

Les frais de gestions liés à la réalisation des activités et liés à l'administration sont constatés à la valeur d'échange et constituent des frais tels que la rémunération, les honoraires professionnels, les fournitures et approvisionnements et le loyer. Ces frais proviennent des entités contrôlées par le gouvernement du Québec.

#### 13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice clos le 31 mars 2021.



**Environnement  
et Lutte contre  
les changements  
climatiques**

**Québec** 